

De Montréal, portée vers vous

Bien ancrée à Montréal, notre Fondation déploie son impact au-delà de la métropole grâce à une collaboration précieuse avec les acteurs régionaux. Ensemble, portés par des forces conjointes, nos actions s'élèvent pour aller plus loin.



APPEL DE PROPOSITIONS 2025

Ensemble, nous avons le pouvoir de transformer la vision que les jeunes de la DPJ ont de leur avenir. Avec bienveillance et complicité, la Fondation des jeunes de la DPJ (FJDPJ) propose que l'on s'investisse collectivement pour le mieux-être de ces jeunes afin de leur donner l'estime, le courage et la confiance nécessaires de croire au champ des possibles.

Le soutien financier : 2 priorités d'actions

La persévérance scolaire. Il est primordial de soutenir les jeunes de 6 à 25 ans lorsque des défis d'apprentissages sont identifiés pour leur assurer les meilleures conditions pour réussir et célébrer leurs efforts. Le soutien peut se traduire, sans s'y limiter, par du tutorat scolaire, divers frais scolaires tels que l'inscription, les cours d'été ou encore les fournitures scolaires ou du matériel informatique, titres de transport, activités des finissants comme photos officielles ou album de finissants.

La transition vers la vie adulte. Ce passage est un moment charnière pour les jeunes de la DPJ entre 16 et 25 ans. Il s'agit d'une période délicate où ces jeunes sont souvent dépourvus d'un soutien familial adéquat ou d'un filet social suffisant pour faire face à cette nouvelle étape. L'aide dans ce volet peut se traduire, sans s'y restreindre, par des mesures pour favoriser la stabilité résidentielle, l'insertion socioprofessionnelle, des initiatives d'accompagnement vers l'autonomie ou encore du soutien aux études postsecondaires.

La FJDPJ demeure sensible aux réalités régionales. Ainsi, une initiative qui vise les jeunes issus des services de la DPJ et jugée prioritaire par les acteurs du milieu d'une région donnée peut être déposée pour analyse à l'étape de la lettre d'intention même si celle-ci ne s'inscrit pas dans les priorités d'actions identifiées plus haut.

Visiter la page « programmes » de notre site Internet pour plus de détails en [cliquant ici](#) et prendre connaissance de projets déjà financés par la Fondation, en [cliquant ici](#).

Le financement d'initiatives dans ces 2 volets vise à bonifier les services et les ressources disponibles dans votre région, selon les besoins spécifiques des jeunes qui sont ou qui ont été sous la loi de la protection de la jeunesse (LPJ) incluant les enfants sous tutelle de la DPJ ou sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

Attention : nouvelle procédure de dépôt de projet

La demande de soutien financier se fait désormais en deux temps. Vous devez d'abord et obligatoirement déposer une lettre d'intention d'ici le **13 décembre 2024**. Vous trouverez le court formulaire de la lettre d'intention à remplir en [cliquant ici](#).

Nous vous savons très occupés. Aussi, cette nouvelle courte étape vise à nous assurer que votre demande répond aux critères énoncés et à éviter de vous faire remplir une demande complète advenant le cas où votre projet ne cadrerait pas avec nos cibles de soutien.

Les organisations retenues à la suite de cette première étape seront invitées individuellement à déposer leur projet et un lien leur sera fourni pour remplir le formulaire en ligne. **La clôture de dépôt des projets se fera le 14 février 2025.** Le comité d'allocations de la Fondation étudiera les propositions soumises au cours des mois de mars et avril. Les décisions concernant les projets retenus se prendront à la fin du mois d'avril pour une mise en œuvre à compter du **1^{er} juillet 2025**. Notez que les projets doivent se dérouler entre le **1^{er} juillet 2025** et le **30 juin 2026**.

LES CRITÈRES

Critères d'admissibilité

Votre organisation doit répondre aux critères d'admissibilité suivants pour présenter une demande :

- Être un des types d'organisation suivante située au Québec et qui fait preuve d'une gestion saine et rigoureuse :
 - À but non lucratif (OBNL) ou entreprise d'économie sociale
 - Fondation (OBE)
 - Ou un organisme public (établissement d'enseignement, direction de la protection ou programmes jeunesse d'un CISSS/CIUSSS, service de santé et des services sociaux, municipalités, etc.)
- Démontrer que le projet soutiendra directement les jeunes sous ou qui ont été sous la LPJ ou la LSJPA
- Soumettre une proposition qui s'inscrit en adéquation avec l'une ou l'autre des 2 priorités d'actions (ou les deux) soit « Transition à la vie adulte » et/ou « Persévérence scolaire »
- Être prêt à démarrer au plus tard en septembre 2025
- La qualité de la concertation et des partenariats entre votre organisation et les acteurs du milieu est prise en compte
- Le montage financier doit être clair et réaliste
- Le nombre de jeunes touchés par le projet qui sont ou qui ont été sous la LPJ ou la LSJPA est un critère important
- L'implication des jeunes dans les projets déposés est un atout important

Priorité sera accordée aux propositions

- Qui se déroulent dans une région où la proportion de jeunes de la DPJ versus l'aide disponible est démontrée comme étant problématique
- Qui présentent un potentiel d'impact significatif auprès des jeunes ou ex-placés de la DPJ
- Qui font preuve de créativité dans leur réponse aux défis visés
- Qui présentent un plan de pérennisation qui permettra à la Fondation de bien évaluer la pertinence de participer au soutien financier de votre initiative

Propositions non admissibles

- Un organisme à but lucratif
- Un organisme hors Québec ou qui cible des jeunes hors du Québec
- Des initiatives individuelles
- Une proposition dont le financement pourrait être couvert par une instance gouvernementale
- La FJDPJ a pour mission de soutenir uniquement les jeunes sous ou ayant été sous la LPJ, sous tutelle de la DPJ ou la LSJPA. En ce sens, une proposition qui soutiendrait exclusivement d'autres jeunes en difficulté ne sera pas considérée dans le cadre du présent appel de propositions.

→ Vous avez pris connaissance du présent appel de propositions après le 13 décembre 2024? Vous avez des questions? Communiquez avec la directrice intérimaire des programmes, impact et relations avec la communauté, madame Chentale de Montigny : programmes@fjdpj.ca.

→ La FJDPJ demeure ouverte à la possibilité de financer des projets qu'elle a déjà soutenus par le passé, dans le cadre d'une démarche de consolidation et sous réserve de recevoir un plan de pérennisation détaillé. Il est important de noter également que tout soutien octroyé ne peut être considéré comme permanent ou récurrent par l'organisation bénéficiaire.